

le 02 sept.-04

CMH – SNAM – SCH – UCCSF – SYMHOSPRIV

Communiqué

La CMH et le SNAM signeront ce jour le relevé de conclusions proposé par le Ministre de la Santé. Ce texte a pour intérêt essentiel d'ouvrir une négociation à court terme pour améliorer le statut unique de Praticien Hospitalier.

Les chirurgiens ne participeront pas à la signature de ce relevé de conclusions qui reste en deçà des propositions capables de résoudre la crise d'attractivité pour la chirurgie hospitalière.

Nos organisations considèrent, par ailleurs, comme une avancée l'amélioration annoncée de la rémunération des astreintes. Cette avancée est cependant encore loin de permettre l'alignement des astreintes sur celles des chirurgiens libéraux récemment réévaluées.

Enfin, l'ensemble de nos organisations tiennent à rappeler qu'au-delà du socle commun que constitue le statut de praticien hospitalier qui doit fonder la relation d'équipe et de complémentarité du travail à l'hôpital, l'objectif de mettre en place des contrats reconnaissant les engagements de qualité et prenant en compte des repères d'activité, reste indispensable à la réorganisation et à l'attractivité des métiers médicaux pour l'hôpital public.